

## Liste des comportements fautifs

La liste (non exhaustive) ci-dessous donne des exemples de comportements fautifs exercés dans le cadre des fonctions du membre du personnel qui peuvent entraîner des mesures disciplinaires. Tout autre comportement qui, selon l'autorité patronale appropriée, est à l'encontre des énoncés de principe de la présente politique peut également constituer un comportement fautif.

### 1. Absences

- Absence non justifiée ou non autorisée
- Absences fréquentes, de courte durée
- Absence lors d'un refus d'un congé
- Absence d'un certificat médical
- Retard
- Abus de pauses
- Absence ou retard sans avis
- Abandon du poste de travail

### 2. Alcool et substances illicites

- Consommation d'alcool ou usage de substances illicites au travail
- Possession, distribution, vente ou transfert de boissons alcoolisées ou de substances illicites au travail
- Présence au travail sous l'effet de l'alcool ou d'une substance illicite

### 3. Négligence au travail

- Dormir au travail
- Problèmes d'hygiène, de propreté ou d'apparence professionnelle
- Démontrer de mauvaises habitudes de travail, du travail de qualité inférieure, une production insuffisante

### 4. Insubordination

- Refus de suivre la directive d'un superviseur ou d'une superviseure
- Manque de respect envers un superviseur ou une superviseure
- Violation d'un règlement du Conseil

### 5. Insultes, menaces, langage abusif, violence, agression ou inconduite sexuelle

- Possession d'une arme dangereuse
- Langage ou comportement offensant ou inapproprié
- Dommage à la propriété ou aux biens du Conseil ou à une tierce
- Usage inapproprié des réseaux électroniques et des médias sociaux

6. Manque de discrétion professionnelle
  - Divulgarion non autorisée de renseignements confidentiels
7. Actions frauduleuses
  - Pots-de-vin
  - Falsification de documents (comptes de dépenses et autres)
  - Déclarations mensongères
  - Détournement d'argent appartenant au Conseil
  - Usage abusif d'appels interurbains personnels
  - Fausse déclaration aux assurances et autres
  - Vendre des droits d'auteur du Conseil
8. Infractions liées à la santé et la sécurité au travail
  - Refus du port d'équipement de sécurité
  - Manquement aux règles de santé et de sécurité au travail
  - Fausse réclamation à la CSSPAT
9. Autres
  - Vol
  - Usage du tabac sur la propriété du Conseil
  - Manque de respect envers un collègue de travail
  - Manque de courtoisie à l'égard de la clientèle
  - Harcèlement
  - Usage des équipements et des installations du Conseil de façon personnelle, et ce, sans la permission du superviseur ou de la superviseure
  - Comportement fautif à l'extérieur du lieu de travail portant préjudice à la renommée du Conseil ou aux membres de son personnel
  - Tout autre comportement d'un membre du personnel qui n'est pas conforme aux règles de conduite inhérentes aux fonctions et aux responsabilités du poste qu'il occupe, aux lois, aux règlements, aux conventions collectives, ou aux politiques ou mesures administratives du Conseil causant, de ce fait, un préjudice au Conseil, aux écoles, aux élèves, aux membres du personnel ou à toute autre personne ayant un lien avec le Conseil.